

BIOALLIANCE PHARMA

Société Anonyme au capital de 3.395.943 euros

Siège Social : 49, boulevard du Général Martial Valin - 75015 Paris

410 910 095 RCS Paris

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 JUIN 2011

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de BioAlliance Pharma s'est réunie le 29 juin 2011 sous la présidence de Monsieur André Ulmann, Président du Conseil d'administration.

André Ulmann, dans son allocution initiale, exprime sa satisfaction devant la progression de l'entreprise sur le plan opérationnel au cours de l'exercice 2010 et des premiers mois de l'année 2011 et il met notamment en avant les programmes de développement avancés et le portefeuille de produits diversifié qui constituent des actifs solides de BioAlliance Pharma. Il insiste également sur l'expertise et la forte mobilisation de toutes les équipes de la Société qui ont rendu possible l'atteinte d'objectifs ambitieux tel l'enregistrement d'un premier produit aux Etats-Unis en avril 2010.

Puis, concernant la gouvernance de BioAlliance Pharma, André Ulmann évoque les changements à intervenir au niveau du conseil d'administration de BioAlliance Pharma : démission de Monsieur Gilles Marrache et de Monsieur André Ulmann, proposition de nomination en qualité d'administrateur de Madame Judith Greciet, de David Solomon et de Financière de la Montagne, actionnaire clé de la Société, ratification de la cooptation de Monsieur Patrick Langlois. Egalement à l'issue de l'assemblée, démission de Madame Dominique Costantini en qualité de directeur général et nomination de Madame Judith Greciet directeur général.

Cette recomposition du conseil renforce l'expertise et la dynamique du Conseil d'administration en mettant ce dernier en position d'accompagner pleinement la croissance de la Société.

Puis, Judith Greciet, Directeur Général Adjoint en charge des opérations et de la R&D, présente les objectifs atteints par la Société sur la période 2010 - début 2011 :

Judith Greciet souligne la qualité des compétences en interne chez BioAlliance Pharma, unique pour une PME et couvrant tous les domaines de la recherche au marché. Elle met en évidence (i) les deux piliers de l'activité de la Société : un portefeuille de produits orphelins en oncologie et un portefeuille de produits de spécialités et (ii) l'équilibre des risques rendu possible par l'indépendance des projets développés par la Société. Judith Greciet insiste notamment sur les produits les plus avancés du portefeuille, source de valeur à court et moyen terme pour les actionnaires :

Produits de spécialité

- Loramyc®/Oravig™, enregistré aux Etats-Unis, en Europe et en Corée et commercialisé par des partenaires exclusifs aux Etats-Unis et en Europe. L'ensemble des partenariats en place, incluant les accords en Corée, en Chine et dernièrement au Japon (mai 2011) ont déjà apporté à la Société près de 50 millions d'euros en trésorerie.

Sitavir®, traitement de l'herpes oral ayant obtenu des résultats positifs en phase III. Ce produit est à un stade d'enregistrement avec le dépôt des dossiers prévu au deuxième semestre 2011 en Europe et aux Etats-Unis.

Produits orphelins en oncologie

Judith Greciet souligne le potentiel du produit **Livatag®** pour lequel un dossier d'essai clinique de phase III a été déposé le 27 juin 2011 auprès de. Ce dépôt fait suite aux résultats préliminaires de l'essai de phase II, annoncés par BioAlliance en mars 2011, qui montraient un doublement de la survie médiane (+17 mois) pour les patients du groupe Livatag®.

Elle indique que le potentiel de chiffre d'affaires mondial de Livatag® peut être estimé entre 800 millions et 1 milliard d'euros. Sa mise sur le marché est envisagée dans une perspective de 3 à 5 ans, en fonction des résultats, soit au travers de partenariats internationaux, soit par commercialisation directe pour l'Europe.

Enfin, Judith Greciet conclue en indiquant souhaiter entamer avec les membres du conseil une réflexion sur la croissance externe de la Société qui viserait à accroître le portefeuille de produits de la Société et assurer une profitabilité plus importante.

Nicolas Fellmann, Directeur Financier, prend la parole et présente une **synthèse des comptes de l'exercice 2010¹** :

Le chiffre d'affaires s'élève à 22,5 M€ en 2010, soit un triplement par rapport à l'année précédente. Cette performance exceptionnelle provient notamment des accords de licence pour la commercialisation du Loramyc®. Les dépenses de R&D, incluant notamment la mise en place des essais cliniques pour clonidine Lauriad™ et AMEP® et la poursuite des développements industriels pour *Loramyc®* et *Sitavir®* ont été maîtrisées et totalisent 8,5 millions d'euros sur l'exercice 2010.

Le résultat opérationnel est positif avec un bénéfice de 2,6 millions d'euros, contre une perte de 15,5 millions d'euros au titre de l'exercice 2009.

Le résultat financier est essentiellement constitué des gains et pertes de change comptabilisés et s'établit à 217 milliers d'euros.

Le résultat net de l'exercice 2010 est un bénéfice de 2,8 millions d'euros.

Enfin, la trésorerie disponible atteint 20,9 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Les commissaires aux comptes présentent leurs rapports. Ils déclarent aux actionnaires avoir certifié sans réserve les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010. Ils précisent que l'ensemble de leurs rapports ne contient pas de commentaires particuliers.

L'Assemblée des actionnaires approuve les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2010 ainsi que l'affectation du bénéfice de l'exercice en totalité au report à nouveau.

L'Assemblée approuve la nomination en qualité d'administrateur de Madame Judith Greciet, de la société Financière de la Montagne représentée par Monsieur Nicolas Trebouta, et de Monsieur David Solomon. Elle ratifie la cooptation de Monsieur Patrick Langlois et prend acte de la démission de Monsieur André Ulmann et Gilles Marrache.

L'Assemblée approuve également les résolutions proposées par le Conseil d'administration (liste non exhaustive) :

- le renouvellement des mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant venant à expiration ;

¹ Les comptes annuels et les comptes consolidés figurent en intégralité dans le Rapport Financier Annuel 2010 disponible sur le site de la Société.

- l'autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions ;
- la fixation du montant des jetons de présence ;
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances - avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration pour augmenter le capital d'un montant nominal maximum de 170 000 euros par l'émission d'un nombre maximum de 680 000 actions nouvelles de 0,25 euro de valeur nominale chacune, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une personne dénommée, la société Therabel Pharma N.V;
- Autorisation à conférer au Conseil d'administration en vue de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions à l'ensemble des salariés ;
- Autorisation à conférer au Conseil d'administration en vue de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux dirigeants mandataires sociaux de la Société;
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions au profit de membres du conseil d'administration de la Société n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales;
- Réduction de la durée du mandat des administrateurs et modification corrélative de l'article 14 des statuts.

L'Assemblée rejette les 2 résolutions suivantes :

- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, par une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ;
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail ;

Les Résultats détaillés des votes font l'objet d'un communiqué séparé, disponible sur le site internet de BioAlliancePharma :

<http://www.bioalliancepharma.com/fre/Investisseurs/Assemblees-generales/Assemblees-generales>